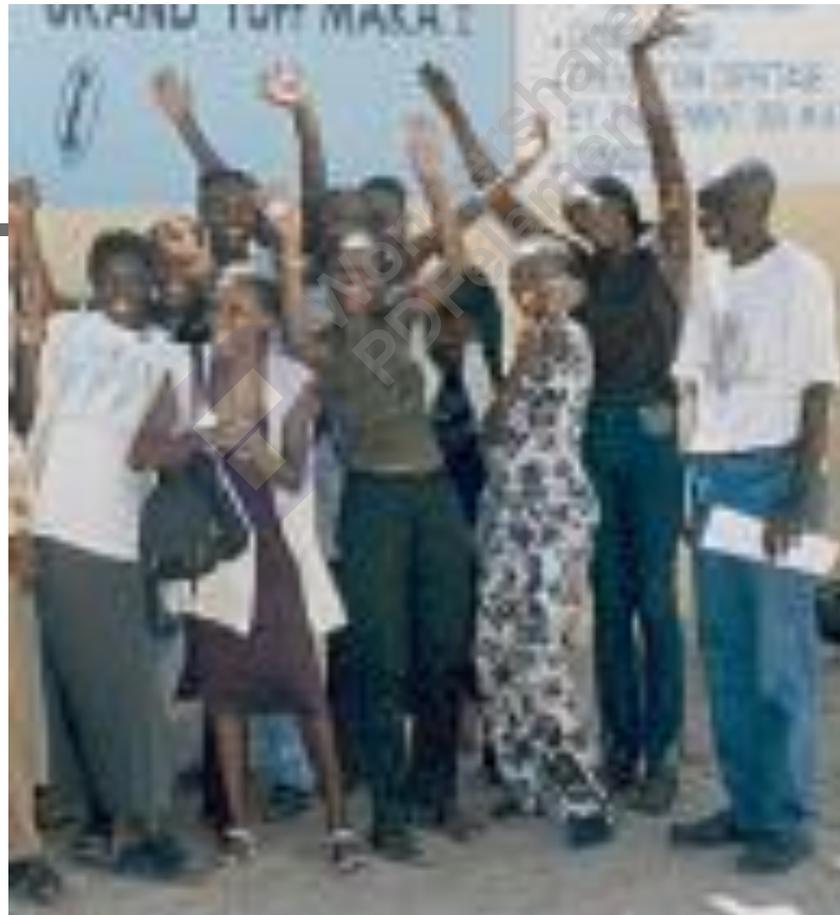


PRESENTATION DES STANDARDS DE SERVICES DE SANTE ADAPTES AUX ADOLESCENTS ET JEUNES DU BURKINA FASO



Pourquoi des standards? 1/2

POUR REpondre AUX BESOINS DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES EN MATIÈRE DE SANTÉ!!!

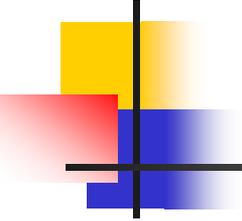
- Ils ont besoins d'une information saine et appropriée à leurs problèmes spécifiques de santé et d'aptitudes pour prendre des décisions éclairées;
- Ils ont besoins de services de santé adaptés à leur besoins;
- Ils ont besoin d'un environnement propice à la prévention et à la prise en charge de leur problèmes de santé;
- Ils ont besoin d'opportunités, de contribution et de participation aux solutions;

Pourquoi des standards? 2/2

POUR RÉPONDRE AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES CONTENUS DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DE SANTÉ DES JEUNES 2004 – 2008.

- Promotion de la prise en charge médico-sociale appropriée aux problèmes prioritaires de santé des jeunes;
- Promotion des comportements positifs chez les jeunes;
- Suivi et l'évaluation des interventions en matière de santé des jeunes;
- Promotion de la recherche sur la santé des jeunes;
- Promotion du partenariat en matière de santé des jeunes.

Qu'est ce qu'un standard?



« Un état requis de qualité, considéré par une autorité ou par consentement général comme base de référence ou de comparaison »



STANDARDS DU BURKINA

SECTION I : INFORMATIONS DE BASE

Les bénéficiaires des SSAAJ sont tous les adolescents/ jeunes de 06 à 24 ans du Burkina Faso qu'ils soient scolarisés ou non.

Il existe des sous groupes plus vulnérables tels que :

- **Les adolescents de 6 à 9 ans et 10 à 14 ans**
- **Les jeunes travailleuses et travailleurs du sexe**
- **Les handicapé(e) s**
- **Les enfants vivant dans la rue**
- **Les adolescents/jeunes du milieu rural**
- **Les adolescents/jeunes travaillant dans le secteur informel**
- **Les adolescents/jeunes vivant avec le VIH/SIDA**

Les groupes cibles secondaires: les parents des adolescents/jeunes, les enseignants, les éducateurs, les associations communautaires et les membres de la communauté y compris les adolescents/jeunes eux-mêmes en tant qu'acteurs.

STANDARDS DU BURKINA

SECTION I : INFORMATIONS DE BASE

Le paquet de prestations de services à offrir.

1. ***Informations et counseling concernant tous les problèmes prioritaires de santé***
2. ***Tests de dépistage pour le VIH et de diagnostic de la grossesse***
3. ***Diagnostic et la prise en charge des IST***
4. ***Consultations prénatales recentrées y compris la PTME***
5. ***Consultations postnatales***
6. ***Soins Après Avortement (SAA)***
7. ***Prise en charge des adolescents/jeunes vivant avec le VIH***
8. ***Contraception y compris la contraception d'urgence***
9. ***Diagnostic et la prise en charge des carences nutritionnelles***
10. ***Diagnostic et la prise en charge des autres problèmes liés à la promotion de la santé ou à la référence.***

STANDARDS DU BURKINA

SECTION I : INFORMATIONS DE BASE

Le terme « *prestataire de services* » dans ce document désigne toute personne qui joue un rôle dans le cheminement de l'adolescent vers l'obtention d'une prestation de service:

1. *Les professionnels de la santé: Médecins, Attachés de santé Infirmiers/infirmières, Sages femmes, APL;*
2. *Les agents de santé communautaires, pairs éducateurs et autres relais communautaires;*
3. *Les agents de l'action sociale;*
4. *Les enseignants, les encadreurs et les psychologues;*
5. *Les administratifs, les techniciens de surface, les gardiens, parqueurs et portiers des structures de santé qui peuvent être en contact avec les jeunes désirant les services.*

Énoncé du standards

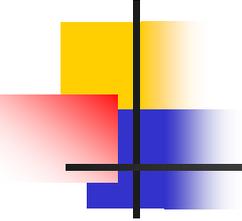
STANDARD 1:

« Tout adolescent ou tout jeune a accès aux informations et conseils dont il a besoin concernant son état de santé et son développement »



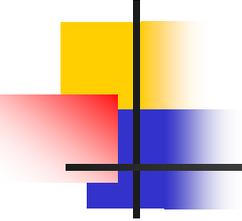
Raisons d'être du standard

- La plupart des adolescents/jeunes obtiennent des informations de sources inappropriées qui induisent des choix de comportements à risque pour leur santé ;
- Les adolescents/jeunes n'ont pas accès à l'information appropriée concernant les changements qui s'opèrent dans leur corps ;
- Les adolescents/jeunes non encore sexuellement actifs n'ont pas la bonne information qui les aide à retarder le début de l'activité sexuelle ;
- Les adolescents/jeunes sexuellement actifs n'ont pas l'information appropriée pour se protéger contre les grossesses non désirées
- Etc.....



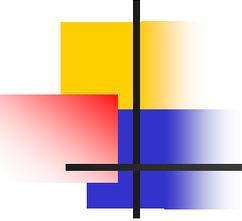
STANDARD 2:

« *Tout point de prestation de services est organisée pour offrir à tout adolescent ou tout jeune, des prestations de qualité adaptées à ses besoins* »



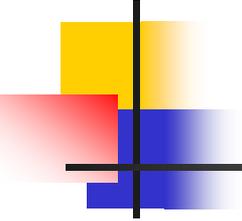
STANDARD 3:

« Tous les prestataires ont les connaissances, les aptitudes, les attitudes et la motivation nécessaires pour offrir les services adaptés aux besoins des adolescents/jeunes »



STANDARD 4:

« Le système de gestion des services de santé prend en compte de façon appropriée, les aspects liés à la santé des adolescents/jeunes »



STANDARD 5:

« Les membres de la communauté y compris les adolescents / jeunes, les organisations communautaires, facilitent l'utilisation des services de santé par les adolescents/jeunes »

JE VOUS REMERCIE



